

Conditions particulières d'inscription Pour les séjours Avec Care-Pé Diem Voyages Adaptés

- ADHÉSION :

Pour participer aux activités de Care-PE Diem, vous devez adhérer à l'association. L'adhésion est individuelle, est fixée à 5 € pour un an du 1er janvier au 31 décembre.

- Inscription :

L'inscription est validée après réception de la fiche d'inscription remplie, signée, accompagnée d'un acompte de 30% du prix de la prestation, du montant de l'assurance annulation (facultative) et de l'adhésion à l'association.

L'assurance doit être prise dès le 1^{er} versement.

Après vérification et acceptation du dossier, vous recevez les documents contractuels et la facture.

Le solde du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant le départ, sans rappel de notre part.

- PRESTATIONS ET PRIX :

Le prix du séjour comprend : les transports aller, retour à partir du lieu de rendez-vous fixé, les déplacements lors du séjour, l'hébergement (de la 1^{re} à la dernière nuit), la restauration (du déjeuner pour les départs le matin, du dîner pour les départs l'après-midi, au petit-déjeuner pour les retours le matin, au déjeuner pour les retours l'après-midi), l'encadrement, les activités, les frais d'organisation et les assurances.

Le prix du séjour ne comprend pas : les dépenses personnelles du vacancier, les frais médicaux, le matériel pour les soins (carrés, gants, changes, peniflow...), les transports allers et retours domicile-lieu de rendez-vous, l'assurance annulation de voyage (facultative), l'adhésion à l'association.

- Paiement :

Par chèque à l'ordre de Care-PE Diem Voyages Adaptés ou par [virement bancaire](#).

- ANNULATIONS :

Du fait de l'adhérent :

En cas d'annulation de votre part **sans assurance annulation**, il sera retenu sur le prix du séjour :

- plus de 90 jours avant le départ : 45 € de frais de dossier,
- entre 90 et 45 jours avant le départ : 30%,
- entre 44 et 29 jours avant le départ : 50 %,
- entre 30 et 10 jours avant le départ : 80%,
- moins de 10 jours avant le départ ou en cas de non présentation au départ : la totalité.

L'adhésion à l'association et le montant de l'assurance annulation sont définitivement acquis à l'association.

Tout séjour commencé est dû en totalité.

Du fait de l'association Care-PE Diem :

L'association se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre d'inscrits est insuffisant. Il vous sera alors proposé une prestation équivalente ou le remboursement intégral des sommes versées.

L'association peut être contrainte de modifier ses prestations en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté. Vous pourrez alors annuler votre séjour et être remboursé intégralement des sommes versées au titre de la prestation.

- ASSURANCE ANNULATION : (actif en 2019)

Il est possible de contracter, **dès l'inscription**, une assurance "annulation de voyage" auprès de notre assureur GROUPAMA (Cocher la case sur la fiche d'inscription).

Elle permet le remboursement des sommes versées du week-end ou du séjour (en cas de maladie grave y compris la rechute, l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante, ainsi que les suites, les séquelles d'un accident survenu antérieurement à la souscription du contrat, de décès du participant ou d'un proche, survenu avant le départ.) L'assurance n'intervient que si la maladie ou l'accident interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche d'exercer toute activité professionnelle ou autre.

Les détails de cette assurance peuvent vous être envoyés sur simple demande.

Notre assureur ne garantit pas une annulation pour les raisons suivantes :

- Maladies nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses n'ayant pas nécessité une hospitalisation de 3 jours minimum au moment de l'annulation du voyage.
- Toute circonstance ne nuisant qu'au simple agrément de votre voyage
- Du simple fait que la destination de votre voyage est déconseillée par le Ministère des Affaires Etrangères Français
- D'épidémies, de catastrophes naturelles, de la pollution
- De tremblements de terre, éruptions volcaniques, raz de marée et de tous autres cataclysmes
- De guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, d'émeute ou mouvement populaire, d'actes de terrorisme, de représailles, de restriction à la libre circulation des personnes et des biens, de grève ;d'explosion, de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant de rayonnement ionisant
- De la participation volontaire d'une personne assurée à des émeutes ou grèves.

- **RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION :**

Care PE Diem prend la responsabilité des vacanciers en fonction des informations qui lui sont fournies.

Elle ne peut être tenue pour responsable des événements liés à des informations non transmises ou erronées.

L'association se réserve le droit de renvoyer un participant si, par son comportement, il mettrait en danger sa propre sécurité, celle des autres ou le bon déroulement du séjour.

L'intégralité des frais de rapatriement sera à la charge de la personne concernée ou de son représentant légal et aucun remboursement ne sera consenti.